

BNP PARIBAS FORTIS
société anonyme
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
TVA BE 0403.199.702 - RPM Bruxelles

CONVOCATION A L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA (la 'Société') invite tous les détenteurs de titres à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire ('l'Assemblée'). Celle-ci se tiendra le jeudi 21 avril 2022 à 10 heures au siège de la Société (entrée: rue Baron Horta 4, 1000 Bruxelles).

Ordre du jour:

- 1. Prise de connaissance des Rapports annuels du Conseil d'Administration et du Commissaire relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.**
- 2. Communication des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.**
- 3. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.**
- 4. Octroi d'une prime bénéficiaire identique.**
- 5. Affectation du bénéfice de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.**
- 6. Décharge aux administrateurs.**
- 7. Décharge au Commissaire.**
- 8. Rémunération des administrateurs pour leurs mandats au Conseil d'Administration et ses comités durant l'exercice social 2022.**
- 9. Renouvellement des mandats d'administrateur.**
- 10. Nomination d'administrateurs.**
- 11. Indépendance des administrateurs.**

Formalités de participation:

Les titulaires de titres nominatifs peuvent assister à l'Assemblée, à condition qu'ils apportent la preuve de leur identité et qu'ils confirment au plus tard le jeudi 14 avril 2022 leur intention de participer à la Société.

Les titulaires de titres dématérialisés doivent, au plus tard le jeudi 14 avril 2022, accomplir les formalités de participation auprès d'une institution financière belge et en avvertir la Société.

Participation par procuration:

Les détenteurs de titres ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée peuvent s'y faire représenter, à condition de respecter les dispositions de l'article 27 des statuts. A cet effet, des formulaires de procuration sont mis à leur disposition au siège de la Société ou pourront être envoyés sur simple demande à l'adresse email ci-dessous. Les procurations signées et complétées doivent être transmises à la Société au plus tard le jeudi 14 avril 2022.

Droit de poser des questions:

Les détenteurs de titres ont la possibilité d'envoyer par écrit et préalablement à l'Assemblée leurs questions à propos des sujets portés à l'ordre du jour. Afin de les répondre lors de l'Assemblée, ces questions doivent être transmises au plus tard le vendredi 15 avril 2022 à la Société.

Mise à disposition des documents:

Les documents devant être mis à disposition conformément au Code des Sociétés et Associations seront consultables à partir du mercredi 30 mars 2022 sur le site web de la Société, et disponibles à son siège.

Adresses Société – Documents - Information

Toute notification ou question à la Société suite à cette convocation doit être adressée à l'une des adresses ci-dessous, et de préférence par voie électronique:

BNP Paribas Fortis SA

Secrétariat Général (1CC8S)

Montagne du Parc 3

1000 Bruxelles

Email : bnpparibasfortis.generalsecretariat@bnpparibasfortis.com

Bruxelles, le 28 mars 2022